

REVUE ALGERIENNE DES LETTRES RAL
ISSN 2602-621X

Appel à contribution pour RAL n° 3
Numéro coordonné par Pr Dahou Foudil et Pr Bouterfas Belabbas

Date limite : 20 octobre 2018

Argumentaire

PLAGIAT, INTERTEXTUALITÉ, CITATION : QUELLES FRONTIÈRES ?

S'interroger sur le phénomène du *plagiat* n'est pas un exercice facile, ses domaines de pratique étant de natures différentes. Le mot dont l'étymologie renvoie au *vol* ou au *recel d'esclaves* ou *d'enfants* dans la Rome Antique a investi, depuis, le domaine de création intellectuelle, littéraire et notamment universitaire.

En littérature, le plagiat se caractérise par l'extrême difficulté de définir les limites à partir desquelles il est perçu comme tel. D'autres notions comme l'intertextualité, la citation, l'imitation, l'influence, mais encore l'imprégnation par des modèles, partagent avec le plagiat des caractéristiques qu'il est souvent inapproprié de délimiter.

En littérature, univers de tous les possibles, chaque écriture semble reprendre une multitude de voix qui résonnent à l'infini des lectures vagabondes. C'est pourquoi, les paradigmes se multiplient en autant de grilles du lire traversées par l'intertextualité et la citation. Celles-ci sauront-elles néanmoins être les paramètres d'un consensus à venir qui « harmoniserait » suffisamment l'hétérogénéité constitutive des points de vue et des opinions ? Il serait absurde en effet que le plagiat devienne le nouvel âge d'une Inquisition depuis fort longtemps refoulée. Malheureusement, le plagiaire, qui de voleur d'enfants devient voleur de mots, met la critique littéraire devant un problème nouveau : « l'originalité ou non de l'œuvre littéraire » (Hélène Maurel Indart, 2007).

Si le faussaire se cache derrière une notoriété pour faire accepter, admirer et valoriser son œuvre, il n'est pas moins un artiste, auquel il peut manquer le côté créatif mais qui possède des capacités lui permettant d'égaliser le maître. Dans le même ordre d'idées, le pasticheur ne déroge pas la signature de l'auteur authentique de l'œuvre, il oriente par des indices le lecteur vers la source. Dans les deux cas, l'intention n'est pas d'éliminer l'origine ; au contraire, elle est mise en exergue et le faussaire,

comme le pasticheur, ne prétendent pas égaler l'auteur-source. Le plagiaire, lui, triche, efface le nom de l'auteur et se place d'emblée comme créateur d'œuvres. L'usurpation d'un bien d'autrui, ou présenté comme tel dans la communauté, est manifeste et voulue. Derrière cet acte, il cherche à se mettre sur le même piédestal que le créateur de l'œuvre. Telle serait la problématique en littérature.

Il est vrai que les définitions du plagiat dans le cadre de la recherche universitaire et scientifique sont moins nuancées, plus tranchées. Depuis l'apparition des méthodes de détection modernes (logiciels particulièrement), les procédures de dénonciation sont encouragées et des lois restrictives mises en place. De fait, la mobilisation des communautés universitaire et scientifique est de plus en plus grande même si les questionnements et les réactions divergent sur le traitement à réserver au phénomène.

L'explication de cette inquiétude grandissante vient de la perception qu'en a la communauté universitaire : « Il fragilise la société de la connaissance » (Geneviève Koubi, 2012). De plus, c'est la réaction, souvent tiède, voire la résignation ou le consentement devant tout plagiat constaté et assimilé à une fraude scientifique, qui provoque l'indignation et accentue la prise de conscience, de plus en plus vive du risque de dégradation de tout le système de la recherche. Le plagiat non seulement fragilise le savoir mais l'empêche de s'épanouir en le handicapant.

L'autre source d'inquiétude pourrait provenir du fait que la recherche scientifique n'arriverait que difficilement à se donner une image plus neutre en face d'une rumeur qui alimente les commentaires, les enfle et les détourne de leurs objectifs premiers créant souvent un désarroi de la communauté scientifique devant le traitement médiatique du phénomène.

Cependant le plagiat ne pourrait être prononcé que par rapport à « l'antécédence d'une réalisation » (Geneviève Koubi, 2012). Ce n'est que sur ce fondement que reposerait la réaction à son encontre. Par conséquent la qualification d'une œuvre ou d'une partie d'œuvre de « plagiée » nécessite le repérage d'un avant-texte qui serait le modèle de mesure – plan, méthodologie, mots clés, idées maîtresses, etc.

Enfin, la source d'inquiétude la plus importante vient de la technologie de l'information. De la consultation de documents papier dans des bibliothèques, nous sommes passés sans transition au copier-coller à partir de n'importe quel lieu. La communauté universitaire se retrouve dos au mur. Elle doit se réorganiser pour faire face au phénomène d'autant plus que cette même technologie lui donne les moyens de contrer le plagiat.

L'auto-plagiat, quant à lui, est souvent ressenti comme un droit, un bien dont dispose l'auteur et qu'il pourrait utiliser à volonté. Non, une production destinée à être publiée ou à être communiquée, par exemple, doit servir une seule fois. L'auto-plagiat doit, non seulement être perçu que comme une réutilisation de sa propre création, de ses propres écrits, ce qui lui donnerait une légitimité, mais comme l'exploitation à des fins de publication, de production d'une seule et unique réalisation.

La liberté de création et la franchise de recréation réfutent dès lors toute duplicité. « Le livre qui sera beau et qu'on louera est le livre qui n'est pas encore paru. Celui qui paraît est infailliblement détestable. Celui de demain sera superbe ; mais c'est toujours aujourd'hui » (T. Gautier, 1946:44). L'autocensure ne préserve pas des effets pervers de l'orgueil et du prestige ; « [...] même les plus célèbres savants, de Ptolémée à Newton, ont succombé à la tentation falsificatrice » (W. Broad & N. Wade, 1987:4^e c.). C'est pourquoi, il revient désormais aux universitaires de se réconcilier avec leurs pratiques d'écriture, parfois déviantes, égoïstes et égocentriques, par une appréhension pleinement assumée et une juste compréhension des fruits de leurs lectures personnelles et collectives.

« Le plagiat est bien cette zone “grise”, difficilement localisable, entre emprunt servile et emprunt créatif ; mais qui saura [encore une fois] définir la limite où doit se fixer le curseur entre ces deux extrêmes ? » (H. Maurel-Indart, 2011:11). Il est seulement temps d'oser se regarder dans les miroirs de ses écrits et d'y contempler les dérives du narcissisme intellectuel. Que l'on ait le devoir de démentir les propos condamnatoires de Raymond Radiguet (1947:123) : « Sans doute, sommes-nous tous des Narcisse, aimant et détestant leur image, mais à qui toute autre est indifférente. » (R. Radiguet, 1947 : 151)

Ce préambule, faisant suite à la proposition de l'équipe de RAL qui avait à choisir entre plusieurs thèmes aussi importants et, à la proposition de l'intitulé par Christiane Chaulet Achour, nous est prétexte à aborder le thème du plagiat non de manière dramatique, comme un fléau contre lequel il faudrait lutter, mais comme un phénomène à comprendre, à analyser, à décortiquer – ce qui faciliterait la découverte des parades adéquates. L'acte inconsidéré de plagiat mine nos écrits, sape nos créations, menace notre capacité d'imaginer, compromet la richesse de notre diversité de penser. En un mot, une telle insulte remet en question notre humanité ; porte atteinte à son procès.

Aussi c'est à une véritable prise de conscience que nous vous convions, certains de votre force intellectuelle à réinterroger sereinement notre savoir, notre savoir-faire et notre savoir-être, avec l'idée et la conviction profonde que « la prise de conscience n'est rendue possible que par la volonté

d'être informé sur les motivations réelles de ses actes, et de vaincre les résistances qui s'y opposent » (*Le Robert*, 2005). Sans doute sommes-nous tous (même à notre corps défendant) à l'image du héros de Stevenson, des *Dr Jekyll et Mr Hyde* (R.-L. Stevenson, 1885) en puissance. Certaines lectures tournent la tête et l'esprit vagabond des grands lecteurs ne fait plus alors correctement la part des choses.

Les chercheurs et enseignants-chercheurs auront de la sorte à se pencher sur le phénomène sous tous ses angles afin d'en éclairer les causes et les conséquences ; suggérer les mesures à prendre. Ils se questionneront sur les modèles de recrutement, d'avancement dans les carrières, les modalités d'évaluation qui poussent à une production effrénée d'écrits, obligeant à des quantités de publications souvent au détriment de la qualité mais surtout de l'éthique. Les chercheurs dans le domaine de la littérature pourront ainsi faire la lumière sur toutes les nuances, voire les contrastes du plagiat, en tentant d'en approcher les frontières mouvantes – qui le différencient des autres notions proches.

Une tentation nous guette : *le plagiat ne se définirait pas ; il se pratiquerait*. Les universitaires sont-ils aujourd'hui les principaux acteurs d'un acte réprouvé, dénoncé et, parfois, adulé ? La réponse à la question importe peu pourvu qu'elle incite ces mêmes universitaires à reconsidérer leur posture. Exciter le seul scandale public est déplorable. « On sait qui on est seulement si on sait qui on n'est pas. Et, bien souvent, si on sait contre qui on est » (S. P. Huntington, 1997:20). Pourtant, la négation, pas plus que la contradiction, ne résout les conflits d'intérêts au nom d'une respectabilité déplacée. « Il serait erroné de commencer maintenant une chasse aux sorcières et de voir partout des fantômes » (F. Mauriac, 1961:163).

Les articles seront envoyés aux deux adresses suivantes (en même temps) :

bouterfas1984@yahoo.fr et dahoufoudil@yahoo.fr

La charte graphique et rédactionnelle est téléchargeable sur le site et le blog-miroir de la revue.

Sources bibliographiques

MAUREL-INDART Hélène. 2007. *Plagiats, les coulisses de l'écriture*. De La Différence, Paris.
MAUREL-INDART Hélène. 2011 (1999). *Du plagiat*. Gallimard. Paris.

- KOUBI Geneviève. 2012. « S'interroger sur le plagiat dans les recherches universitaires et scientifiques » dans KOUBI Geneviève et GUGLIELMI Gilles (dirs.). *Le plagiat de la recherche scientifique*. LGDJ-Lextenso. Paris. pp. 1-9.
- MATORÉ Georges. 1946. Théophile Gautier, La Préface de Mademoiselle de Maupin (édition critique). Droz. Genève.
- BROAD William et WADE Nicholas. 1987. *La souris truquée : enquête sur la fraude scientifique* (traduit de l'américain par JEANMOUGIN Christian). Seuil. Paris.
- RADIGUET Raymond. 1947. *Le Diable au corps*. Bernard Grasset. Paris.
- Dictionnaire© Le Robert / SEJER -2005* (rubrique : *conscience*).
- STEVENSON Robert-Louis. 1885. *L'étrange cas du Dr Jekyll et de Mr Hyde* (traduit de l'anglais par VARLET Théo) [en ligne]. URL : <<http://fr.groups.yahoo.com/group/ebooksgratuits>>, (consulté le 02 avril 2018).
- HUNTINGTON Samuel Phillips. 1997. *Le choc des civilisations* (traduction française). Odile Jacob. Paris.
- MAURIAC François. 1961. *Le Nouveau Bloc-notes : 1958-1960*. Flammarion. Paris.

Lancement de l'appel à contribution : 14 avril 2018

Dernier délai pour la réception des articles : 20 octobre 2018

Réponse aux auteurs : à partir du 15 décembre 2018

Publication et mise en ligne : janvier/février 2019

Adresse : revuealgeriennedeslettres.ral@gmail.com

Site : <http://pgraduation.cuniv-aintemouchent.dz/index.php/fr/recherche/revues-scientifiques>

Blog-miroir : <http://revuealgettres.canalblog.com/>